



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-05

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

Conseillers municipaux
En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

Le 29/03/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 22/03/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent représenté :

Secrétaire de séance : MAIRE Lucien

05 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Budget principal 2023

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2023 du budget principal de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelles organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités Territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 20 février 2023,

VU la présentation effectuée aux membres du Conseil Municipal le 21 mars 2023,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver par chapitre le budget primitif 2023 de la Commune,
- D'adopter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023 comme suit :
 - **Section de fonctionnement : 641 612,14 € en dépenses et en recettes**
 - **Section d'investissement : 475 617 € en dépenses et en recettes**

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20230329-DEL2023-05-BIS-BF
Date de télétransmission : 15/05/2023
Date de réception préfecture : 15/05/2023

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

7.1 - Décisions budgétaires

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 15/05/2023.
- Affichée le 15/05/2023
- Certifiée exécutoire le 15/05/2023.

Le Maire



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20230329-DEL2023-05-BIS-BF
Date de télétransmission : 15/05/2023
Date de réception préfecture : 15/05/2023

Acte à classer**DEL2023-05-BIS**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-15T11-57-50.00 (MI245063701)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20230329-DEL2023-05-BIS-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Date de décision : 29/03/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DOCBUDG-21010035000011-001024-
BP-2023-15052023.XML](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DEL 2023-05 - vote du
budget prévisionnel
2023.PDF](#)

Type PJ : 70_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/05/23 à 11:57

Par **COURTOIS Pascal**

Transmis

Date 15/05/23 à 11:57

Par **COURTOIS Pascal**

Accusé de réception

Date 15/05/23 à 12:02

